

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 3 mars 1910, M. Jules Michel, directeur du journal *Le Petit Monégasque*, est autorisé à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

Par Ordonnance Souveraine en date du 3 mars 1910, M. Louis Crovetto, membre de la Chambre de Commerce de la Principauté, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole, qui lui a été conférée par M. le Ministre de l'Agriculture de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 3 mars 1910, M. Ernest Sprega, artiste-peintre, est autorisé à porter la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », qui lui a été conférée par S. S. le Pape.

Par Ordonnance Souveraine en date du 7 mars 1910, M. Auguste Picandet, Lieutenant au Régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris, est nommé Capitaine Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 7 mars 1910, M. Frédéric Tixier est nommé Lieutenant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 11 mars 1910, M. le docteur Triller est nommé Délégué de la Principauté au III^e Congrès International de Physiothérapie qui se tiendra à Paris du 21 mars au 2 avril 1910, en remplacement de M. le docteur A. Konried, empêché.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince S'est embarqué samedi à bord de Son yacht *Princesse-Alice* pour effectuer une croisière de quelques jours en Méditerranée.

Son Altesse Sérénissime qui avait fixé Son retour à aujourd'hui pour assister à la fête de bienfaisance de la Colonie italienne, S'est trouvée arrêtée par la tempête sur les côtes de la Corse et a adressé un télégramme pour charger S. Exc. le Gouverneur Général de La représenter à cette solennité.

La Société sportive le Sport Automobile et Vélocipédique de Monaco a offert, mercredi soir,

un vin d'honneur à l'aviateur Rougier et à M. Voisin, constructeur du biplan.

S. A. S. le Prince de Monaco, président d'honneur de la Société, avait daigné accepter de présider cette réunion.

Le local de l'avenue de la Gare avait été élégamment décoré pour la circonstance et pavoisé aux couleurs monégasques.

Tous les membres s'y trouvaient réunis pour témoigner de leur admiration et de leur sympathie au célèbre aviateur.

Son Altesse Sérénissime, accompagnée par le commandant d'Arades de Peyriague. Son aide de camp, a été à Son arrivée l'objet d'une chaleureuse manifestation d'attachement et de respect.

Le Prince a été reçu par M. Noghès, président de la Société, entouré des membres de son bureau. Son Altesse a pris place à la table d'honneur ayant à Sa droite M. Voisin et à Sa gauche M. Rougier.

M. Noghès, dans un discours d'une très heureuse inspiration, a présenté à Son Altesse Sérénissime les remerciements de la Société.

« Nous savons, a-t-il dit, qu'un peu de la notoriété que Votre Altesse a acquise, par Son travail, dans le monde de la science rejaillit sur notre Société. Au cours de nos sorties en France, en Italie, en Suisse, lorsqu'on nous acclame nous sommes convaincus que ces ovations ne s'adressent pas à nous, mais au drapeau Monégasque qui flotte en tête de la colonne, elles s'adressent surtout au Prince populaire, au savant que l'Europe vénère, au membre de l'Institut de France. »

S'adressant ensuite à M. Rougier, il a assuré le hardi aviateur de l'admiration de tous et l'a félicité de ses prouesses.

Il a également trouvé des paroles heureuses pour saluer M. Voisin, constructeur de l'appareil, et M. Camille Blanc, organisateur de l'épreuve.

Il a enfin remercié S. Exc. l'amiral Hautefeuille et M. le commandeur de Loth d'avoir bien voulu assister à cette réunion.

A ce discours très applaudi, S. A. S. le Prince a répondu par une improvisation aussi simple et cordiale dans la forme qu'élevée dans la pensée. Son Altesse S'est déclarée heureuse de féliciter publiquement Rougier de ses exploits et a associé M. Voisin à Son éloge.

« M. Voisin, a dit Son Altesse, a été le point de départ de ces remarquables exploits que la Principauté est heureuse d'avoir journallement à applaudir, M. Rougier a été le point d'arrivée. L'un et l'autre méritent d'être confondus dans le même sentiment de gratitude et d'admiration.

« Jusqu'ici, ajoute le Prince, aucun aviateur n'avait poursuivi ses randonnées aériennes, au-dessus d'une région aussi accidentée que la Principauté, n'avait eu à surmonter plus d'obstacles et de difficultés dans ses manœuvres de départ et d'atterrissage. Il fallait pour la réalisation d'une pareille entreprise, beaucoup d'audace, unie à beaucoup de science et de sang-froid. Comme le rappelait M. Noghès dans son discours, continue

le Souverain, il convient de féliciter aussi M. Camille Blanc, qui eut l'initiative d'organiser ces expériences et sut, en dépit des craintes que suscitait son projet jugé par d'aucuns téméraire, le mener si habilement et si adroitement à bonne fin. »

S. A. S. le Prince termine en disant qu'Il partage l'admiration générale et leve Son verre en l'honneur de MM. Rougier et Voisin avec un sentiment d'enthousiasme qu'Il a rarement éprouvé jusqu'ici.

Les paroles du Prince sont saluées par une longue et chaleureuse ovation.

M. Noghès prie alors Son Altesse Sérénissime de bien vouloir remettre à MM. Rougier et Voisin les insignes de membres d'honneur du Sport Automobile et Vélocipédique.

Le Prince, en remettant ces insignes, fait remarquer à MM. Rougier et Voisin qu'ils posséderont ainsi les armoiries de la Principauté où tous deux viennent de moissonner de si beaux lauriers.

Le Souverain et les personnalités présentes ont ensuite signé le procès-verbal suivant :

L'an 1910, le 9 mars,

Le Sport Automobile et Vélocipédique de Monaco a eu l'honneur de recevoir à son siège, M. Rougier, aviateur, dont les prouesses ont une célébrité mondiale et dont les vols superbes émerveillent les hôtes de la Principauté.

S. A. S. le Prince de Monaco, président d'honneur de la Société, a bien voulu honorer de Sa présence cette réunion.

Etaient aussi présents : S. Exc. M. Hautefeuille, Gouverneur Général; M. de Loth, maire de Monaco; M. Camille Blanc, président de l'I. S. C.

M. Noghès étant président; MM. Gendre et Le Boucher, vice-présidents; M. Vialon, secrétaire général; M. Guiraud, trésorier; M. Coccolotto, capitaine de route et M. Charvet, secrétaire.

En Se retirant, Son Altesse a félicité M. Noghès d'avoir organisé cette réception et dit combien Elle S'intéressait aux efforts de la Société qui propage si heureusement la pratique des sports dans la jeunesse monégasque.

Jeudi soir, un grand concert de charité a été donné à l'International Sporting Club au bénéfice du « Queen Victoria Memorial Hospital » de Nice.

S. A. S. le Prince a tenu à assister à cette réunion. Accompagnée par M. le lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp, et par M. le capitaine Laurendeau de Juniac, officier d'ordonnance, Son Altesse est arrivée à 9 heures et a été reçue par Lady Samuelson, représentant le Comité d'initiative de la fête, M. Keogh, vice-consul d'Angleterre, M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club et les organisateurs.

Le Prince a pris place au premier rang des fauteuils, ayant à Sa droite Lady Samuelson.

La salle présentait un aspect des plus aristocratiques. On y remarquait les personnalités les plus en vue de la colonie anglaise et de la Principauté.

A l'entrée du Prince, l'orchestre a attaqué l'*Hymne Monégasque* suivi du *God save the King*. Le concert a ensuite commencé. Le programme très artistique a été vivement applaudi.

Avant de se retirer, Son Altesse s'est aimablement entretenue quelques instants avec Lady Samuelson, puis avec M^{me} Rosset et M. le Consul d'Italie. Le Prince s'est fait ensuite présenter les artistes et, en premier lieu, le chef d'orchestre, M. Ganne, qu'il a félicités.

Son Altesse a également complimenté les organisateurs et commissaires de la fête et s'est retirée au milieu des respectueuses salutations de l'assistance.

TRAVAUX PUBLICS

Le Comité des Travaux publics, dans sa séance du 3 février courant, a examiné différentes questions d'intérêt privé et émis sur ces questions, des avis qui ont reçu l'approbation Souveraine.

La délibération du 3 mars a également été approuvée.

Dans cette séance, le Comité avait adopté, conformément aux propositions de M. le Directeur des Travaux publics, le rapport de la Sous-Commission chargée d'élaborer un projet de réglementation de la hauteur des enseignes lumineuses ou non sur toiture ou sous corniche.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Le Comité de la Bibliothèque Communale a entendu dans sa dernière séance un rapport très intéressant de M. Labande, conservateur des Archives du Palais, sur le fonctionnement de la Bibliothèque et sur les résultats obtenus depuis la fondation de cet établissement. Le *Journal de Monaco* est heureux de pouvoir extraire de ce travail les quelques lignes suivantes :

« Depuis le 4 avril, date de son ouverture, jusqu'au 31 décembre 1909, c'est-à-dire pendant les neuf premiers mois de son exercice, la Bibliothèque Communale a joui dans la population monégasque d'une faveur de plus en plus grande. Malgré les trois mois de vacances, pendant lesquels elle n'a été ouverte que quelques jours, elle a reçu de très nombreux visiteurs.

« Si, parmi eux, il y en a relativement peu qui aient travaillé dans la salle de lecture (il y en a eu cependant un certain nombre qui avaient des recherches à faire, ou des études à poursuivre) la plus grande majorité à beaucoup près, se contentait de venir emprunter.

« 276 personnes différentes sont venues ainsi 2.019 fois à la Bibliothèque et ont fait 7.024 emprunts de livres.

« Le seul énoncé de ces chiffres est suffisamment éloquent. Il faut aussi remarquer que ce sont presque uniquement des Monégasques ou des personnes établies à Monaco qui constituent cette clientèle; le droit de 0 fr. 25 par livre emprunté, imposé aux étrangers, n'a en effet produit que 8 fr. 75; donc 35 volumes seulement ont été pris par eux.

« Les catégories d'ouvrages les plus demandés sont celles sur la littérature française et étrangère, puis sur l'histoire et la géographie, enfin sur les beaux-arts (la musique notamment). La philosophie et les sciences physiques et naturelles n'ont pas cependant été négligées; mais, comme elles exigent une instruction plus développée que l'ordinaire, elles intéressent un public plus restreint pour lequel on ne devra pas cesser d'avoir des attentions ».

La bataille de fleurs, organisée par la Société des Bains de Mer avec le concours de la Société des Régates, s'est déroulée, mardi dernier, dans le cadre élégant du Boulingrin et a été favorisée par un temps délicieux.

Dans la tribune d'honneur, S. Exc. le Gouverneur Général avait pris place, ainsi que de nombreux fonctionnaires. La tribune du jury était joyeusement occupée. Celles du public présentaient l'aspect le plus animé et le plus élégant.

Les sociétés musicales la Philharmonique et la Lyre Monégasque se faisaient alternativement entendre.

A 4 heures, a eu lieu la distribution des banderoles. Quinze voitures ont été primées. Le premier prix a été accordé à M^{me} la baronne de Berton.

L'aviateur Rougier a fait, mercredi et jeudi, deux sorties particulièrement remarquables.

Mercredi, après avoir décrit deux vastes courbes au-dessus de la mer, il s'est élevé graduellement, en suivant la côte, jusqu'à 800 mètres, a passé au-dessus de La Turbie et a disparu pendant quelque temps derrière le bloc de la Tête-de-Chien pour réapparaître au-dessus du Cap d'Ail, contourner la pointe de Monaco et descendre sur le quai du Port avec sa précision habituelle, après un vol d'une demi-heure.

Le lendemain, Rougier a volé un quart d'heure seulement au-dessus de la mer. Mais l'intérêt de son expérience n'a pas été moins vif. En effet, le hardi aviateur a franchi le rocher de Monaco en vol plané, puis, au lieu de se placer dans l'axe du quai pour atterrir, il est descendu en biais et n'a relevé son appareil par un élan à droite que presque au moment de regagner le sol.

La Société l'Écume et le Pistolet de Monaco a organisé, jeudi et vendredi, sous le patronage du Comité des Fêtes et avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer, un meeting d'épée dont le succès a été complet. S. Exc. l'Amiral Hautefeuille, gouverneur général, M. de Loth, maire de Monaco, et M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club, avaient bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette fête.

Sur le stand des Canots automobiles s'élevait une immense tente sous laquelle trois pistes avaient été tracées. Le pourtour, garni de chaises, était réservé au public qui a suivi avec un vif intérêt les deux journées d'épreuves.

Le jeudi matin a été disputé le challenge régional ouvert entre les salles de la Riviera, de Saint-Raphaël à San Remo. Six équipes de trois tireurs se sont rencontrées. L'objet d'art, d'une valeur de 1.000 francs, a été finalement remporté par la salle Michel et Buron de Nice qui la gardera en dépôt jusqu'à l'année prochaine.

Un tournoi individuel, auquel ont pris part de nombreux tireurs, a commencé dans l'après-midi du même jour et ne s'est terminé que le lendemain soir. Les tireurs qui se sont classés dans la finale ont été, dans l'ordre de leur classement : MM. Clément, Capecci, de la salle Michel et Buron; Baylone, de la salle Perramond et Domergue et lieutenant Wagner, du 27^e bataillon de chasseurs alpins; lieutenant Batsale, du 24^e bataillon de chasseurs alpins et Cablat, du Cercle d'Épée de Menton; M. Labat, de la salle Domergue et Perramond et de Brus, de la Société l'Écume et le Pistolet de Monaco.

MM. Joseph-Renaud, Noël Desjoyeaux, Garibaldi et le capitaine Roubert avaient bien voulu accepter les fonctions de présidents du jury.

Le vendredi, à midi, un déjeuner a réuni, sous la présidence de M. Le Boucher, président de la Société, les membres du jury, les tireurs et les organisateurs dans un des restaurants du boulevard de la Condamine. Au champagne, M. Maurice Canu, vice-président, a remercié le jury et la Société des Bains de Mer de leur précieux concours, et félicité les tireurs. Il a porté un toast à S. A. S. le Prince qui, comme marin et comme chasseur, a cultivé en Lui les plus hautes qualités de l'homme de sports et connu les émotions

sportives les plus puissantes et les plus belles. Il a ensuite levé son verre aux présidents d'honneur, à l'équipe gagnante du Challenge et aux tireurs.

Le soir, les prix ont été distribués par M. Le Boucher, qui a adressé de nouveau aux tireurs les remerciements et les félicitations de la Société.

En raison du manque de temps, la poule au pistolet a dû être renvoyée à une date ultérieure.

* * *

Le lendemain, samedi, a été disputée la coupe Albert Gautier. Cette belle épreuve a été contrariée par le mauvais temps. Les tireurs, suivis par un public fidèle, ont dû se réfugier pendant l'après-midi sous un des hangars du Port.

Malgré ce contre-temps, cette rencontre a présenté son intérêt habituel. Les quatre équipes en présence étaient, outre les français et les italiens, une équipe suisse et une équipe hollandaise. Le jury était présidé par M. Garibaldi.

Après une lutte des plus mouvementées, l'équipe française est sortie victorieuse avec 5 touches contre 15 à l'équipe italienne et 18 à chacune des équipes suisse et hollandaise.

CONCERTS

L'ouverture de *Prométhée*, par laquelle débutait le dernier concert, a été écrite par Beethoven pour un ballet héroïque qui fut représenté à Vienne en 1801. Elle porte l'empreinte grandiose de ce vaste génie. L'orchestre de Monte Carlo l'a traduite dans un excellent style et les traits des violons ont été particulièrement remarquables.

La *Noce Villageoise* est la plus considérable des compositions instrumentales de Goldmark. Elle comprend cinq parties. Le *Cortège de Noce* plaît par la variété des transformations que subit le thème initial. L'intermezzo, *Chant de la Fiancée*, a beaucoup de grâce mélodique. Le scherzo, *Sérénade*, a de la vivacité et de la couleur. L'andante, *Au Jardin*, est la partie capitale de l'œuvre. Son effet est considérable. Le finale clôt la symphonie sur un brillant mouvement de danse.

La seconde partie du concert était consacrée à une sélection d'œuvres du maître Saint-Saëns. Le beau *Concerto en Sol mineur* et la *Rapsodie d'Auvergne* ont été joués par M^{me} Toutain-Grün et ont été pour cette remarquable pianiste l'occasion d'un véritable triomphe. Elle a la virtuosité, la puissance et le style et doit être classée parmi les meilleurs instrumentistes de ce temps.

M. Wagemans a dit avec un charme exquis la *Romance en Ut* et l'orchestre a interprété avec sa perfection accoutumée l'ouverture d'*Andromaque* et la marche *Orient et Occident*.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 8 et 10 mars 1910, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

R. L.-J., né à Oneglia (Italie) le 23 septembre 1894, manœuvre, demeurant à Monaco, déclaré coupable de vol simple, mais acquitté comme ayant agi sans discernement, et envoyé dans une maison de correction pendant deux années. Les parents déclarés civilement responsables.

S. M.-P., né à Monaco le 11 décembre 1899, sans profession, demeurant à Monaco, déclaré coupable de vol simple, mais acquitté comme ayant agi sans discernement, et remis à ses parents, déclarés civilement responsables.

O. V.-J., né à La Turbie (Alpes-Maritimes) le 19 mai 1896, apprenti marbrier, demeurant à Monaco, déclaré coupable de vol simple, mais acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents, déclarés civilement responsables.

R. J.-L., né à Thuellins (Isère) le 6 décembre 1881, voiturier, sans domicile fixe, dix jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

M. E.-A., né à Nantes (Loire-Inférieure) le 8 mai 1866, chanteur ambulant, demeurant à Nice, dix jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

C. A.-H., né à Monaco le 21 mai 1890, marin, de passage à Monaco, quinze jours de prison et 11 francs d'amende (avec sursis), pour rébellion et tapage injurieux.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Mefistofele, de M. ARRIGO BOÏTO.

Chez M. Arrigo Boïto, le poète prime le musicien et l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que son *Mefistofele*, qui court le monde depuis une trentaine d'années, est surtout l'œuvre d'un artiste.

Lettré exquis, nourri de la forte moëlle des classiques, M. Boïto possède un esprit ouvert à toutes les clartés, curieux de beauté et que l'audace n'effraye pas. Toujours en quête de sensations neuves, il se tient au courant des manifestations littéraires et musicales des pays les plus divers. Assurément, peu d'hommes sont aussi avertis que lui sur les choses de l'art. Il a la nette, délicate et profonde compréhension des chefs-d'œuvre, et le choix qu'il sut faire, parmi les scènes des deux *Faust* de Goëthe, pour composer *Mefistofele*, en est une preuve éclatante. Loin de rapetisser le sujet en s'en tenant à l'anecdote sentimentale, comme Barbier et Carré dans le *Faust* trop atténué que Gounod enfièvre de son charme; ne se contentant point des parties pittoresques, formant tableaux chargés en couleur, ainsi que fit Berlioz pour sa *Damnation* géniale; estimant que les côtés philosophique et mystique magnifiés par Schumann, en son *Faust* immortel, ne fournissaient qu'une idée restreinte et partielle du chef-d'œuvre initial, — M. Boïto eut la noble ambition de donner une impression plus générale des *Faust* de Goëthe, ne craignant pas d'affronter les splendeurs transcendentes, nuageuses en leur sublimité quintessenciée du second *Faust*. Aussi, son *Mefistofele* est-il une sorte d'intelligent raccourci du formidable drame du Jupiter de Weimar.

Certes, dans *Mefistofele*, les péripéties de l'amour du docteur rajeuni pour la candide Marguerite ne s'écartent pas de la donnée essentielle et connue. L'intrigue naît, se noue et se conclut conformément au programme consacré. M. Boïto ne s'en est pas tenu là. Dans un prologue se passant dans l'immensité des nues, tout retentissant de voix célestes, il a fait converser Mefistofele avec Dieu, en souvenir, sans doute, des paroles du Méphistophélès de Goëthe: « De temps en temps, j'ai plaisir à voir le vieux père ». Et ce prologue a vraiment fière allure. Il a risqué une peinture à romantiques ramages du Sabbat classique où Mefistofele, du haut de son trône, clame violemment son mépris pour tout ce qui est humain et d'une voix tonnante encourage les damnés du monde infernal à se ruer aux joies maudites et à s'abandonner, dans un assourdissant tapage de rires et de cris, aux extrêmes folies des ruts de l'orgie... En une scène idéale située dans un paysage de la Grèce antique, tout inondé de lumière lunaire, il a évoqué Hélène, type parfait de l'éternelle beauté et montré Faust et la femme mythologique délirant d'amour exquisément. Il a fait voir Faust parvenu au terme de son existence tourmentée et, désespéré de ne pouvoir jamais assouvir ses désirs, exhalant son souffle vital dans un suprême hoquet d'amère mélancolie et d'insondable détresse. Cette fin de l'homme, anxieux de toutes les voluptés terrestres, n'ayant pu trouver le moment de complète plénitude de bonheur et arrêter l'horloge de sa vie sur l'heure rêvée, âprement cherchée, cette fin est d'une grande philosophie et symbolique digne de Goëthe et, ajoutons-le: elle fait honneur au bel artiste qu'est M. Boïto.

* *

La musique qui illustre le remarquable poème de *Mefistofele* commente l'action sans pénétrer au plus profond de l'âme de l'œuvre. L'extériorité y triomphe. Et l'on peut dire que dans l'opéra de M. Boïto il y a superposition, non fusion d'art. En dépit des solides et brillantes qualités qui distinguent la partition, la musique ne se fond pas dans le poème pour former un tout unique. Elle ne traite pas d'égale à égale avec la parole; vassale et obligée du poème, elle n'ajoute à l'idée poétique aucun prolongement dans l'au delà. Elle reste rivée au sens du mot, donnant aux situations leur exacte valeur dramatique et aux personnages la part d'humanité et d'idéal qui leur reviennent de par la volonté du librettiste; mais rien de plus. L'expression est toujours juste, éloquente parfois, la mélodie est franche et les scènes d'aspect et d'accent fort personnels se recommandent à l'attention par une variété infiniment originale.

Telles parties (le prologue, le tableau de la prison,

l'acte de la Grèce (le meilleur et le plus musical), la mort de Faust) sont traitées avec tant d'habileté, une si intéressante sincérité, un sens si avisé de l'effet théâtral et de la magnificence décorative, qu'il est permis d'affirmer, qu'à l'exemple de certains peintres, M. Boïto « enlève le morceau » avec une sûreté et un brio remarquables. L'orchestre, manié avec adresse et de façon très personnelle par un artiste d'un goût merveilleux, suit fidèlement et dramatiquement la trame de la pièce, sans se permettre le moindre écart dans le domaine symphonique. Il est curieux, ingénieux, d'une étrangeté réfléchie et voulue, de sonorité savoureuse et amusante, sans cesse coloré; rarement il atteint à l'ampleur. La foudre instrumentale qui tonne par instant ne fait pas illusion.

En somme, l'ensemble de l'œuvre, beaucoup plus littéraire que musicale, de caractère rigoureusement poétique, plaît par son côté absolument artiste, par la loyauté intelligente de la composition et de l'exécution et par l'admirable effort vers le beau et le grand qui s'atteste dans la plupart des pages. En écoutant la musique de *Mefistofele*, l'esprit est intéressé, charmé, captivé même: l'émotion ne gagne jamais le cœur.

* *

Il est fort regrettable que M. Boïto, qui composa *Mefistofele* il y a plus de trente ans maintenant, ait arrêté subitement son essor de production. Il est vrai que la raison qui le poussa à laisser sa plume se rouiller dans l'encrier n'est point banale, encore moins à la portée du premier venu. Pour M. Boïto, poète de haut parage, l'admiration est une religion. Admirateur fervent du génie de Verdi, il renonça de son plein gré à la composition pour se consacrer entièrement à la gloire du maître, combinant et rimant des livrets pour sa sereine et sublime vieillesse. Et, perdu dans le sillage d'or du grand vieillard, orgueil de l'Italie, il s'oublia lui-même pour ne vivre, pendant des années, que de la vie d'art de Verdi. C'est là, on en conviendra, un acte de foi et de renoncement magnifique dont, seul, un artiste de trempe peu commune est capable. Verdi n'est plus. Espérons que M. Boïto se décidera bientôt à faire sortir des cartons le *Néron* qu'il y tient prisonnier depuis trop longtemps déjà.

Nous ne savons quel théâtre aura la primeur de *Néron*.

Si M. Raoul Gunsbourg, qui est un friand de l'inédit, pouvait obtenir de M. Boïto l'autorisation de monter son ultime ouvrage, à Monte Carlo, nous pensons que l'apparition de ce *Néron* ne serait point une manifestation artistique indifférente.

* *

M. Chaliapine a créé de toutes pièces un Mefistofele d'un impressionisme extraordinaire. Sans se préoccuper des traditions établies et de la physiologie conventionnelle du type, il a taillé son personnage en pleine originalité. Il en a fait une façon de démon colossal, tenant du Titan, à peine sorti des gouffres chaotiques. Son Mefistofele n'est pas l'esprit du mal, c'est plutôt une rudimentaire synthèse des instincts du mal. Agent de corruption, il prêche au nom de la matière et en célèbre éperdument les grossières jouissances. Sa plastique est superbe et, au Sabbat notamment, il a des attitudes qui font songer à Michel-Ange. Un artiste qui trouve moyen de frapper à son effigie un rôle aussi capital que Mefistofele se classe au premier rang et mérite d'être grandement acclamé.

Bien que tout paraisse terne à côté de M. Chaliapine, M^{lle} Chenal, belle à miracle, réussit à faire délicieuse figure en Marguerite et en Hélène. Elle a chanté avec un indéniable talent son double rôle, se montrant tour à tour dramatique et charmante.

M. Smirnoff tire excellent parti du rôle difficile et ingrat de Faust. Sa voix jolie, facile et blanche le sert à merveille, particulièrement dans l'acte de la mort.

Nous aurions encore à parler de M^{lle} Duriff, de M. Delmas, de M^{me} Deschamps-Jehin, etc. Mais nous sommes hantés par l'image despotique du Mefistofele de M. Chaliapine et, que nous le voulions ou non, elle s'impose à notre mémoire au point d'effacer le souvenir des autres personnages.

L'orchestre s'est fort distingué sous la ferme et sûre direction de M. Léon Jehin, et la mise en scène et la décoration ne laissent aucune prise à la critique.

La représentation de *Mefistofele* constitue un spectacle savoureux et rare. Et puis, il y a M. Chaliapine....

ANDRÉ CORNEAU.

La Traviata, de VERDI.

Au moment où fut écrite la partition de la *Traviata*, Verdi en était à la période de son existence de créateur où les fougues de son inspiration

étaient encore enserrées dans les pauvretés de la formule primaire qui, loin de nuire à ses premiers ouvrages, contribua peut-être à les rendre populaires. Alors, le maître italien n'avait pas compris que cette formule trop sommaire n'était pas suffisante et qu'il devait à lui-même et au monde qui l'admirait de renforcer l'intensité de son souffle dramatique de toute la puissance orchestrale et de ne produire que des œuvres de forme plus nourrie et plus parfaite.

Mais si la partition de la *Traviata* ignore les raffinements de la technique et de la polyphonie, si elle affecte une simplicité harmonique qui surprend aujourd'hui, elle est d'une richesse mélodique incomparable. Et il n'est guère de musique qui contienne des accents aussi émouvants en leur humanité douloureuse que la musique souffrante et agonisant de passion de la *Traviata*. Elle va droit au cœur. En dire la souveraine mélancolie et les grâces poitrinaires est inutile. Tout le monde connaît cette musique secouée de sanglots, marquée au coin du génie. N'insistons donc pas et félicitons M. Raoul Gunsbourg d'avoir eu la bonne idée de monter cette *Traviata* qu'on ne se lasse pas d'entendre.

Le rôle de Violetta qui exige de très sérieuses qualités dramatiques, une sensibilité extrême, de la poésie et de la virtuosité a trouvé en M^{lle} Zeppilli une interprète infiniment intelligente. Cette jeune artiste n'a point faibli sous le poids de la lourde tâche qui lui incombait. Elle manie sa voix bellement étoffée avec dextérité, souvent avec charme. Elle a eu de fort bons moments. En lui faisant fête le public a rendu pleine justice aux efforts heureux de cette intéressante et très méritante artiste.

MM. Smirnoff, Titta Ruffo, Marvini et Chalmin, dont il n'est plus besoin de chanter les louanges, M^{lles} Quainon, Mary-Girard et MM. Delmas et Gilles tiennent à la générale satisfaction les différents personnages de la *Traviata*. Orchestre et chœurs excellents. Mise en scène brillante.

Et grand enthousiasme du public. A. C.

Cabinet de M^e Edouard KUNEMANN, avocat à Monaco, 32, rue Grimaldi

VENTE SUR LICITATION

APRÈS RENVOI

SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX

Le jeudi sept avril mil neuf cent dix, à neuf heures et demie du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, séant au Palais de Justice audit Monaco, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'UNE PROPRIÉTÉ

située à Monaco, quartier des Révoires, confrontant: au sud, le chemin du Castelleretto; à l'est, la propriété Thuillier; au nord, la propriété François Olivier; et à l'ouest, la propriété Médecin, sauf plus amples et meilleurs confronts s'il en existe

Cette propriété est accessible: au nord, par un chemin muletier de un mètre cinquante centimètres de largeur, allant se raccorder au chemin des Révoires; et au sud, par le chemin du Castelleretto dont elle se trouve élevée par un mur de soutènement en bordure, de cinq mètres environ de hauteur.

La surface de cette propriété est de cinq cent un mètres soixante-un décimètres carrés environ, ladite propriété inscrite sur la matrice cadastrale de Monaco, section B, n° 409 p., dépendant de la communauté légale ayant existé entre M^{me} Momège ci-après nommée et son défunt mari.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco le vingt-neuf octobre mil neuf cent neuf, enregistré, lequel avait fixé la vente au lundi treize décembre mil neuf cent neuf, ladite vente renvoyée par jugement dudit Tribunal du dix décembre mil neuf cent neuf, enregistré, à l'audience du vingt janvier mil neuf cent dix, et renvoyée, à nouveau, suivant ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président dudit Tribunal, le vingt-quatre février mil neuf cent dix, à l'audience du sept avril mil neuf cent dix.

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Péronne-Anna Philifert, veuve de M. Etienne Momège, bijoutière, demeurant à Monte Carlo, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur, Charles-Aimé Momège, ayant M^e Edouard Kunemann pour avocat.

En présence de M. Maxime-Victor-Edmond Momège, bijoutier, demeurant à Monte Carlo, ayant M^e Suffren Reymond pour avocat.

Et de M. Camille Blondeau, propriétaire de la Taverna Parisienne, demeurant à Monte Carlo, pris en qualité de subrogé-tuteur datif du mineur sus-nommé, Charles-Aimé Momège, nommé en cette qualité suivant

délibération du conseil de famille dudit mineur, prise sous la présidence de M. le Juge de Paix de Monaco, le dix-neuf mai mil neuf cent dix, enregistrée, faisant au besoin fonction de tuteur dudit mineur, en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre ledit mineur et sa mère et tutrice naturelle et légale.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par l'ordonnance sus-énoncée du vingt-quatre février mil neuf cent dix, de cinq mille francs, ci **5.000 fr.**

Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Kunemann, avocat poursuivant; à M^e Raymond, avocat colicitant, et pour voir le cahier des charges, au Greffe général de la Principauté de Monaco où il est déposé.

Fait et rédigé par l'avocat soussigné, à Monaco, le onze mars mil neuf cent dix.

(Signé) E. KUNEMANN.

Dûment enregistré.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

PARQUET GÉNÉRAL

Extrait inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Par exploit de M^e Blanchy, huissier, en date du huit mars mil neuf cent dix, enregistré, le nommé **Irregger Johan**, né à Kraz-Steiermark (Autriche) le 27 octobre 1880, fils de Johan et de... employé d'hôtel, ayant séjourné à Monaco, rue de la Turbie, n° 8, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement le mardi douze avril mil neuf cent dix, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'avoir à Monaco, le 3 février 1910 ou dans tous les cas dans les premiers jours dudit mois, soustrait frauduleusement une montre et sa chaîne au préjudice du sieur Peter Brufach, fait qui constitue le délit prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code Pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,

Le Substitut Général,

H. MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur **Edouard Gougny**, commerçant, demeurant à Monaco, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se présenter dans la salle des audiences dudit Tribunal, au Palais de Justice, à Monaco, le 5 avril prochain, jour de mardi, à trois heures de l'après-midi, pour délibérer sur la formation d'un concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 15 mars 1910.

Pour le Greffier en chef,
A. Croco, c. g.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le lundi 21 mars 1910, à deux heures du soir, aux Halles et Marchés de Monaco, place d'Armes, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de diverses paires de chaussures pour hommes, femmes et enfants.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco,
30, rue du Milieu.

VENTE APRÈS FAILLITE

Le mercredi 23 mars 1910, à 9 heures du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de chaussures pour hommes, femmes et enfants, dépendant de la faillite veuve **Domenica Sasso**, ex commerçante à Monaco.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

CH. TOBON.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Mardi 19 Avril 1910**, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1910;
- 2° Rapport des Commissaires;
- 3° Approbation des comptes, s'il y a lieu;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Nomination des Commissaires des comptes;
- 6° Autorisation d'achat des propriétés Chompret et Messy;
- 7° Questions diverses.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco

VENTE APRÈS FAILLITE

Le lundi 21 mars 1910, à 2 heures de l'après-midi et jours suivants, dans l'immeuble de l'Hôtel de Monte Carlo-Palace, à Monte Carlo, boulevard des Moulins, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques du matériel et des marchandises garnissant un fonds de commerce de librairie et papeterie exploité sous le titre de « Librairie Centrale », tels que : objets mobiliers, articles de bureau, livres, gravures, bibelots divers, vitrines, etc.

Au comptant. Cinq pour cent en sus.

L'Huissier : Ch. BLANCHY.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le juge-commissaire de la faillite Jeanne Rolfo, décédée, épouse Alberti.

EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ

Publié en conformité des art. 49 et 50 du Code de Commerce

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du premier mars mil neuf cent dix enregistré,

Monsieur **Castellini Henri**, demeurant à Monaco, rue du Milieu, n° 7.

Monsieur **Rosso Jean**, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, maison Leydet,

Et Monsieur **Capponi Louis**, demeurant à Monaco, quartier des Révoires,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'exploitation d'une Imprimerie-Litographie, avec atelier de Reliure et magasin pour la vente au détail d'articles de bureau et autres s'y rattachant, sise à Monaco, rue Saige, n° 8, maison de Talanié, sous la dénomination de *Imprimerie Industrielle Monégasque*.

Cette société a été contractée pour une durée de trente années à partir du premier mars mil neuf cent dix pour finir le vingt-huit février, mil neuf cent quarante.

Le siège social est à Monaco, quartier de la Condamine, rue Saige, n° 8, maison de Talanié, il pourra être transporté dans tous autres endroits de la Principauté.

La raison et la signature sociales sont **Castellini et Cie**.

Le capital social a été fixé à la somme de quinze mille francs fourni par tiers par chacun des associés.

Les affaires et opérations de la société seront gérées et administrées par les trois associés soit conjointement soit séparément; toutefois pour les affaires au-dessus de cinq cents francs la signature des trois associés est nécessaire pour la validité des opérations.

Un original dudit acte a été déposé ce jourd'hui même au greffe du Tribunal de Première Instance de la Principauté pour être affiché dans la salle des Audiences pendant le délai de trois mois conformément à la loi.

Monaco, le quatorze mars mil neuf cent dix.

Pour extrait :
CASTELLINI ET C^{ie}

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration de la Société du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le **mercredi 23 mars**, de 9 heures et demie du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, et conformément à l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, à la vente aux enchères publiques d'un nantissement déposé pendant le mois de mars 1909, non dégagé, provenant de la reconnaissance n° 0.2037, consistant en : un beau mobilier, salon, salle à manger, chambres à coucher, objets d'art, tentures, tapis, ustensiles de cuisine, salle de bain, appareils de chauffage, etc.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-six février mil neuf cent dix;

M. **Claude-Léon Montbarbon**, propriétaire, demeurant à Nice, quartier de Saint-Sylvestre, avenue Valentiny, villa Rives d'Azur, a acquis de :

M^{me} **Benoite Charrin**, rentière demeurant à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), veuve de M. **Joseph-Marie-Elie Dussuc**.

Et de M^{me} **Marie-Victorine Dussuc**, sans profession, veuve en premières noces de M. **Paul-Antoine Dupont**, aujourd'hui épouse de M. **René-Camille-Louis Martin**, capitaine au 23^e régiment d'infanterie coloniale, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Paris, boulevard de Port-Royal, n° 72;

Le fonds de commerce de curiosités chinoises et japonaises, exploité à Monaco, section de Monte Carlo, Winter-Palace

Avis est donné aux créanciers de M^{me} veuve Dussuc et de M^{me} Martin, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 15 mars 1910.

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit février mil neuf cent dix;

M. **Jean-Baptiste Barra**, boulanger, demeurant au Cap d'Ail, quartier de Saint-Antoine, a acquis de :

M. **Joseph Bermond**, boulanger, demeurant à Monaco, boulevard Charles III,

Le fonds de commerce de boulangerie avec four et vente des comestibles, exploité à Monaco, boulevard Charles III, maison Fautrier.

Avis est donné aux créanciers de M. Bermond, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 15 mars 1910.

L. LE BOUCHER.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1910